

Compte rendu – Session de travail du mardi 6 juin 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 6 juin 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Sont absents les membres suivants : Mme Geneviève Auclair, M. Jean Lamarche et Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 16 mai 2023

Sujet	<p>M. Dany Carpentier demande une modification au procès-verbal de la séance du 16 mai afin de retirer son interrogation sur l'emplacement du procès-verbal de la séance précédente puisqu'il y a eu accès via le site SharePoint.</p> <p>M. Carpentier revient également sur le point concernant le projet 40-55 présenté à la dernière séance, car il croit qu'un plan directeur en matière économique devrait s'inscrire pour ce projet. M. Carpentier annonce son intention de déposer une résolution visant l'adoption d'un tel plan lors de la séance du Conseil.</p> <p>M. Alain Lafontaine répond à M. Dany Carpentier en adressant une question au directeur général concernant l'existence d'un tel plan. M. François Vaillancourt explique que ce plan relève de l'implication d'IDÉ dans ce projet au cours des 5 dernières années qui a fait de nombreuses études sur le sujet. M. Vaillancourt croit que le Conseil est pris entre l'arbre et l'écorce dans ce dossier à l'égard des actions concrètes et des discussions d'orientation. M. Alain Lafontaine ajoute qu'il croit qu'à ce point-ci, il serait précipité d'aller chercher une nouvelle expertise externe alors que de nombreuses études ont été réalisées par IDÉ.</p> <p>M. René Martin et Me François Belisle croient que le vote concernant la résolution proposée par M. Carpentier devrait être fait en présence de tous les conseillers en raison de son importance. M. Pierre Montreuil ajoute qu'il croit que le train de la vallée de la transition énergétique est en train de passer. Il croit que la Ville n'a pas le luxe de laisser passer le train et que IDÉ a la capacité de bien conseiller les membres du Conseil en la matière.</p> <p>M. Dany Carpentier répond à ses collègues qu'il croit que c'est important que ce soit la Ville qui donne le mandat à IDÉ, et non l'inverse, ce qui explique pourquoi le plan directeur est important à ses yeux.</p> <p>Mme Pascale Albernhé-Lahaie ajoute qu'elle était surprise, lors de son élection, que le dossier du projet 40-55 allait être rouvert puisqu'elle croyait le dossier clos. En ce qui concerne la proposition de M. Carpentier, elle croit qu'il est important d'avoir une vision à court, moyen et long terme et que la démarche est importante et pertinente.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Précisions / Discussion

Points 10 à 16 :

Point 11 : M. Dany Carpentier constate que 3 % du projet visé par le règlement est financé par une taxe d'amélioration locale. Il demande comment le reste du projet est financé. Me Yolaine Tremblay répond qu'il faudrait consulter le règlement initial puisque ce point ne porte que sur une modification audit règlement.

Point 13 : M. Dany Carpentier constate qu'il y a un total de 84 logements approuvés suivant ce règlement. Il demande à M. Pierre Montreuil si des discussions concernant le transport en commun dans ce quartier ont eu lieu au Comité Assurer la mobilité durable dans la ville ou encore au conseil d'administration de la STTR. M. Montreuil répond que la question n'a pas été discutée, mais qu'il va l'aborder à une prochaine réunion du conseil d'administration de la STTR et faire un retour auprès de M. Carpentier avec les résultats des discussions. M. Dominic Thibeault rappelle que dans l'analyse du projet global, son équipe a pris en considération toutes les infrastructures concernées, dont le transport en commun. M. Daniel Cournoyer ajoute que tous les projets du comité consultatif d'urbanisme sont communiqués à la STTR.

Point 16 : M. Dany Carpentier demande si la Ville informe les citoyennes et citoyens de la démolition en question au-delà du minimum requis par la loi afin de leur permettre d'avoir droit de regard sur le patrimoine architectural. M. Dominic Thibeault répond que pour les immeubles classés patrimoniaux, des processus sont déjà en place pour assurer une bonne communication. Ces processus obligatoires sont imposés par le législateur provincial. Me Yolaine Tremblay rappelle également que les avis publics sont maintenant déposés sur le site Web de la Ville et que des documents peuvent être joints à ces avis, ce qui était impossible avec les avis par journaux. Elle mentionne par exemple la possibilité d'ajouter des croquis aux avis afin de permettre aux citoyennes et citoyens de mieux repérer les immeubles concernés. Mme Cynthia Simard ajoute que son équipe pourra bonifier son offre de service en la matière.

Points 17 à 30 :

Points 26 : M. Dany Carpentier demande si chacune des maisons en rangée aura sa propre piscine. M. Dominic Thibeault acquiesce et mentionne que la forme du terrain en question ainsi que son morcellement expliquent pourquoi cette décision a été prise.

Points 31 à 45 :

Point 39 : Mme Pascale Alberne-Lahaie partage son inquiétude considérant l'addition de plusieurs subventions différentes en ce qui concerne le financement du FestiVoix. Elle ajoute qu'à Sherbrooke, une clause prévoit qu'une même entité ne peut recevoir qu'une seule source de financement d'un même organisme municipal. Mme Alberne-Lahaie croit que le FestiVoix reçoit plusieurs subventions de plusieurs entités différentes, à plusieurs reprises. M. Dominic Thibeault rappelle qu'en ce qui concerne le programme Éclore, l'objectif est d'excéder la norme en matière environnementale et que c'est conforme avec les recommandations du comité de sélection. M. Dany Carpentier croit que la Ville doit être attentive à toutes les demandes de subventions, surtout dans le contexte économique et financier actuel. Il croit que la subvention est justifiée considérant la nature du programme en matière environnementale. M. Daniel Cournoyer rappelle qu'il s'agit d'un pas de plus en matière de transport en commun. M. Pierre Montreuil ajoute que le point devrait être approfondi davantage, mais à huis clos.

Point 43 : M. Luc Tremblay demande si le terrain vendu dans le cadre du projet 40-55 se trouve dans un secteur où il n'y a pas de terrains développés. M. Dominic Thibeault répond qu'il reste environ 2 terrains qui sont en démarches de développement. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si l'industrie qui s'y installera est connue. M. Robert Dussault explique que ce sera une construction de 40 000 pieds carrés sur un terrain de 100 000 pieds carrés qui devra être compatible avec le zonage industriel. La compagnie doit respecter 40 % d'occupation suivant une entente avec IDÉ. Me François Belisle demande si cette occupation respecte le minimum exigé. M. Dussault répond que le minimum est actuellement de 30 % et que c'est en vertu d'une entente que l'entreprise concernée doit occuper 40 % du terrain. Me Belisle croit que ce minimum de 30 % est une amélioration, mais qu'il est toujours insuffisant.

Point 45 : M. Dany Carpentier demande s'il y a un suivi concernant les dépenses une fois les subventions accordées dans les premiers quartiers. M. Dominic Thibeault répond que le suivi est fait par quartier plutôt que par district. Il est possible qu'il y ait des travaux intérieurs qui ne paraissent pas de l'extérieur, mais les subventions sont tout de même bien distribuées. M. Robert Dussault ajoute que les programmes visent des territoires qui ont été ciblés par les élus et élus et rappelle que rien ne les empêche de modifier les territoires visés.

Point 46 à 71 :

Point 46 : Mme Pascale Alberne-Lahaie constate que le coût des véhicules sera presque de 100 000 \$ de plus que prévu initialement. Elle demande s'il est possible que la Ville se regroupe avec d'autres municipalités pour l'achat de véhicules afin de bénéficier d'un prix d'achat réduit. M. François Vaillancourt explique que cette stratégie de regroupement fait déjà

Sujet

partie des processus d'acquisition.

Point 50 : Me François Belisle demande quelle partie change en ce qui concerne le déneigement dans le secteur de Pointe-du-Lac. M. Alain Lizotte répond qu'il s'agit de Wendover et ajoute que ce sera le même déneigeur que les deux dernières années. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si les changements seront présentés dans un comité concernant le déneigement, le ramassage de la neige, etc. M. Alain Lizotte mentionne qu'il n'y aura pas de changement dans son district. Me Belisle demande, à la suite des mesures d'urgence cet hiver, si le déneigement d'un trottoir sur deux, dans les rues locales, concerne également les rues étroites comme Saint-Paul, Sainte-Cécile, etc. M. Alain Lizotte acquiesce. M. Richard W. Dober demande si le déneigement du trottoir de l'avenue des Trifluviennes, rue hautement densifiée, aura lieu, puisqu'il y a actuellement une pétition sur le sujet. M. Alain Lizotte répond que si une partie est déneigée, il n'y aura pas d'abrasifs ou de sels et qu'un banc devra être enlevé pour ne pas le briser. M. Dany Carpentier demande si les zones de déneigement auront la même dimension. M. Lizotte répond que oui.

Point 59 : Me François Belisle demande si des subventions fédérales ou provinciales sont disponibles. Me Annie Pagé répond que les travaux sont subventionnés à 50 %. Il s'agit de travaux d'entretien général des bâtiments, dont la façade de la maison blanche, ainsi que tous les éléments en bois qui ont été endommagés.

Point 64 : M. Pierre Montreuil demande quelle proportion de l'étude de la passerelle cyclable sous le pont Radisson est subventionnée par le fédéral. M. Robert Dussault croit que c'est à hauteur de 50 %, ce qui est confirmé par M. Patrice Gingras.

Points 72 à la fin :

Point 78 : M. Dany Carpentier, concernant le plan d'action en développement social, constate que la Ville investit 1 000 000 \$ par année dans l'équipe, et 2 000 000 \$ seulement pour la communication. Il craint que ce premier montant ne soit pas suffisant pour l'année 2024.

Point 79 : Mme Pascale Alberne-Lahaie se questionne sur les proportions du fond Éclorre qui passent de 8 % à 10 %. M. Dominic Thibeault répond qu'il s'agit d'une incompréhension. Au départ, la proportion était partagée à 5 % pour le fonds de développement économique et 5 % pour le fonds en environnement. Le fond économique de 5 % n'est pas réservé pour Éclorre, mais seulement disponible pour Éclorre. Afin de sécuriser et réserver les fonds, les pourcentages ont été modifiés pour garder seulement 2 % dans le fond économique, mais 8 % en environnement, donc 10 % au total disponible, avec 8 % réservé et 2 % disponible mais pas réservé exclusivement. M. Thibeault rappelle que cette nuance a clairement été expliquée par Mme Nathalie Cournoyer. M. Luc Tremblay demande d'où viennent les 60 000\$ pour le vérificateur général. Il lui est expliqué qu'il s'agit d'un montant qui est redonné au vérificateur général à même son surplus, car il n'a pas été dépensé l'année dernière.

Point 80 : M. Jonathan Bradley soulève la question des subventions provenant du budget collaboratif des élu·es et élu·es. Mme Pascale Alberne-Lahaie partage son malaise concernant la liste des dépenses émanant du budget collaboratif. Elle croit qu'il devrait y avoir un cadre éthique pour l'utilisation de ces fonds. Elle prend connaissance des achats des collègue·s, ne sait pas les raisons ou les réflexions y ayant mené, et est appelée à approuver la liste de ces dépenses. Mme Alberne-Lahaie précise ne pas remettre les choix de ses collègue·s en question, mais plutôt le mécanisme de distribution des budgets. Mme Maryse Bellemare répond qu'un guide doit être respecté afin d'allouer ces montants et que ce guide comporte plusieurs règles, dont des règles éthiques, qui encadrent les décisions des élu·es et élu·es. M. Jonathan Bradley ajoute que les directions viennent valider les choix des élu·es et élu·es et donnent des explications si elles ont des recommandations contraires. Selon M. Bradley, le budget collaboratif est une marge de manœuvre discrétionnaire à la disposition des élu·es et élu·es. Mme Alberne-Lahaie voudrait pouvoir comprendre pourquoi les infrastructures sont mises en place par les élu·es et élu·es dans leurs districts. Elle croit que le budget peut être utilisé de façon très subjective par les élu·es et élu·es. Me François Belisle explique qu'il y a un historique concernant les budgets discrétionnaires. Selon lui, ce mécanisme peut régler des problèmes qui seraient trop lourds pour toute l'administration et engorgeraient les chaînes de valeurs. Il croit que ça permet de garder un certain contrôle dans le district de l'élu·e ou l'élu·e puisqu'il n'y a personne de mieux placé que l'élu·e ou l'élu·e du district pour connaître ses réalités. Mme Alberne-Lahaie met l'accent sur le fait que c'est la mécanique du budget qui la dérange. Elle constate qu'il n'y a aucune explication sur les achats et qu'elle ne fait qu'approuver les listes. Elle croit que la mécanique n'est pas assez éthique. M. François Vaillancourt ajoute que le budget est discrétionnaire, mais qu'un guide existe pour déterminer ce qui peut et ne peut pas être acheté. Une fois le choix effectué suivant les règles du guide, la commande est envoyée à la Direction de l'approvisionnement et suit les mêmes processus de contrôle que les autres dépenses. Ce processus d'acquisition est éthique, et c'est l'opportunité politique qui appartient à l'élu·e ou l'élu·e qui exerce son pouvoir discrétionnaire. M. Alain Lafontaine ajoute qu'il ne voit pas en quoi les solutions qu'une élu·e ou qu'un élu·e veut apporter aux problématiques qui sont propres à son district peuvent intéresser l'élu·e ou l'élu·e d'un autre district. Mme Alberne-Lahaie répond qu'elle s'y intéresse puisqu'elle représente l'ensemble des citoyennes et citoyens de la Ville de Trois-Rivières. M. Lafontaine prétend plutôt que chaque élu·e ou élu·e représente les citoyens et citoyennes de son district, et que c'est le maire qui représente l'ensemble des citoyennes et citoyens de la Ville.

Point 81 : M. Jonathan Bradley demande quel est l'ajustement du budget par rapport à l'année dernière. Mme Cynthia Simard explique qu'il s'agit de l'ajout des crédits provenant des surplus de l'année précédente.

Point 88 : Mme Pascale Alberne-Lahaie pose une question concernant l'entente avec le ministre de la Sécurité publique et où en est le processus d'embauche. Me Annie Pagé répond qu'une candidate devrait entrer en poste en septembre.

	Points 89 et 90 : Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si ces points sont discutés à huis clos. Me Annie Pagé acquiesce.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Pierre-Luc Fortin (arrivée : 14 h 20).	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points des élues et élus municipaux, consultation des collègues

Sujet	<p>Précisions / Discussion</p> <p>Point de Mme Pascale Alberne-Lahaie :</p> <p>Mme Pascale Alberne-Lahaie partage son insatisfaction concernant la communication auprès des élues et élus municipaux. Elle croit que l'information n'est pas suffisamment et équitablement communiquée à l'ensemble du conseil. Mme Alberne-Lahaie donne quelques exemples, comme le billet du médecin de M. le maire Jean Lamarche, la visite de M. Luc Tremblay à Varennes accompagné de fonctionnaires et d'autres élues et élus, la quatrième piscine qui risque de fermer, etc. Elle partage sa frustration d'apprendre l'information par les médias alors que selon elle, l'information devrait circuler de façon équitable entre toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux. M. Luc Tremblay souligne qu'il croit qu'il y a une « gang » qui a des privilèges que l'autre « gang » n'a pas. Il croit également que des invitations ne sont pas envoyées équitablement à toutes les élues et tous les élus. M. Daniel Cournoyer rappelle que l'information est publique et que ce n'est pas lui qui envoie les invitations. Il ne croit pas que l'administration municipale fasse de ségrégation. Mme Alberne-Lahaie répond qu'elle croit que c'est le rôle du cabinet du maire et du maire suppléant de faire preuve d'une meilleure communication avec les autres élues et élus et d'assurer l'équité. M. Dany Carpentier demande si des gestes concrets seront entrepris, car il constate que le message ne semble n'être qu'entendu.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	<p>Précisions / Discussion</p> <p>Commission sur les ressources humaines et les finances :</p> <p>M. Alain Lafontaine partage des points qui ont été soumis à la commission concernant la supervision des piscines. Un actuel étudiant à l'emploi de la Ville risque de quitter le poste puisqu'il est en voie de terminer ses études en génie. Il faudra prévoir l'ajout d'un ETC qui aura pour rôle de superviser toutes les piscines sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Comité Assurer la sécurité des milieux :</p> <p>M. Jonathan Bradley explique qu'une présentation a été faite concernant les municipalités alliées contre la violence conjugale et que le comité recommande à l'unanimité l'adoption d'une résolution en ce sens. Il ajoute qu'un sondage sur la sécurité civile a été réalisé et le résultat est très positif. La population est informée et sait comment agir en cas de sinistre.</p> <p>Mme Pascale Albernhé-Lahaie demande quand la résolution sera déposée. Mme Cynthia Simard répond qu'il est recommandé de s'associer à cette cause au mois de novembre. La résolution sera donc adoptée lors d'une séance à l'automne.</p> <p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville :</p> <p>M. Pierre Montreuil partage des rappels en matière de sécurité : il explique que le marquage de la chaussée s'est fait tardivement, et qu'il est donc difficile de bien voir les traverses piétonnes, les voies de virage, etc. M. Montreuil mentionne qu'il voudrait également rappeler la population à la prudence lors de la séance publique ainsi que les mesures de sécurité sur la rivière Saint-Maurice. Mme Cynthia Simard ajoute que la semaine de la sécurité nautique arrive bientôt et qu'il y aura un communiqué à cet effet le 22 juin.</p> <p>Comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement :</p> <p>M. Dany Carpentier mentionne que des investissements seront requis pour assurer le bien-être des citoyennes et citoyens en matière environnementale.</p> <p>Comité de toponymie :</p> <p>M. Pierre-Luc Fortin explique qu'il y a beaucoup de progrès concernant les plans directeurs ainsi qu'en matière de toponymie féminine, non seulement dans le cadre du projet 40-55 mais également dans d'autres secteurs, dont Pointe-du-Lac et le district des Forges. Il ajoute que le site Web concernant la toponymie sera mis à jour. Il conclut en rappelant que le comité est ouvert aux suggestions pour renommer, entre autres, la plage aux chiens.</p> <p>Table de travail sur le logement social et abordable :</p> <p>Mme Pascale Albernhé-Lahaie mentionne que le résultat des discussions de la dernière rencontre seront partagées à la prochaine séance du Comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points de l'administration publique

Sujet	Précisions / Discussion Point du directeur général: M. François Vaillancourt explique que par souci de cohérence stratégique, dès qu'il y aura un suivi des orientations des élues et élus, les actions appropriées iront de l'avant. Il ajoute qu'à la prochaine plénière, il y aura un exposé sur la déclinaison de la Direction générale, incluant notamment les indicateurs, les actions, le tableau de bord, etc. Cet exposé permettra à tous les participants d'avoir une bonne idée du suivi que la Direction générale fera afin de poser des actions conformes aux orientations du conseil. En ce qui concerne le projet 40-55, M. Vaillancourt rappelle qu'une orientation consensuelle est nécessaire afin d'éviter que la Ville soit orientée vers plusieurs directions différentes. Me François Belisle demande s'il n'est pas prématuré d'établir des tableaux de bord alors que le plan stratégique n'est pas encore au point. Monsieur Vaillancourt répond que dans le meilleur des mondes, ce serait peut-être prématuré, mais qu'en réalité il y a eu des centaines d'heures de travail effectuées depuis janvier pour la déclinaison du plan. Il ajoute que le projet est évolutif, mais qu'un travail de fond devait tout de même être fait. Il conclut en rappelant que si le travail n'était pas débuté, la déclinaison n'aurait été faite qu'en janvier ou février 2024 et que sa réalisation a été faite par souci d'efficacité.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	